



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le **10 AVR. 2019**

ID : 033-213301435-20190408-2019_37-DE

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 20/03/2019

Délibéré par le Conseil Municipal

à Cubzac les Ponts, le : 08/04/2019

Délibération CA2018-BP2019
n°2019-37

Lundi 08 avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le huit du mois d'avril à dix huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt mars deux mille dix neuf

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN- Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Josiane DESTOUESSE procuration à Jean-Paul SCHAUS
Anna SANTONJA procuration à Nadia BRIDOUX-MICHEL

Absent(s) excusé(s) : Josiane DESTOUESSE – Anna SANTONJA

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

DELIBERATION PORTANT INSCRIPTION ET REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu la Commission Vie Associative Culture Sport
Vu le vote du budget primitif 2019 du budget principal,
Vu les demande de subventions des associations,
Vu les Commissions Finances du 22 janvier et du 05 mars 2019,

Monsieur le Maire rappelle que :

Au vu, des demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il convient d'inscrire et de répartir comme suit, l'enveloppe de subventions dédiée aux fonctionnements des personnes de droit privé :

Il est à noter que le vote se fera individuellement pour chaque subvention déterminé dans le tableau ci après. Qu'il convient que les conseillers municipaux en exercice et étant partie prenante d'une association ne participeront pas au vote.

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le 10 AVR 2019

ID : 033-213301435-20190408-2019_37-DE

NOM ORGANISME	MONTANT	Abstentions et non participation au débat pour la subvention correspondante
ACCA Les Blaireaux	225.00 €	
Amicale Laïque	2 000.00 €	
Association Cubzacaïse Tennis	1 500.00 €	
Association des Maires Canton	170.00 €	
Association des Paralysés de France (APF)	60.00 €	
Comité contre le Cancer	60.00 €	
Comité des fêtes	5 000.00 €	CHERIGNY Cyril
Comité Secours Populaire	150.00 €	
Cubzac country	200.00 €	
Fnaca	150.00 €	
Football Club Cubzac	1 500.00 €	
Pêcheurs et Plaisanciers	150.00 €	
Association des Parents Eleves	150.00 €	
Gymnastique Volontaire	300.00 €	
Joyeux Cubzac	450.00 €	
les restos du cœur	150.00 €	
O.M.S.S.C.A.	6 000.00 €	BAGNAUD Gérard
Pétanque Cubzacaïse	350.00 €	
Martial Full Fighting	500.00 €	
Banque alimentaire	150.00 €	
Sauvons Cubzac	160.00 €	RAYNAL Vincent
Divers	2 625.00 €	
TOTAL	22 000,00 €	- €

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **REPARTIT** comme énoncé les subventions pour l'année 2019,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2019 au compte 6574.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE